

LONGUE VIE AU ROI GEORGE V!

C'est aujourd'hui que le nouveau roi d'Angleterre sera couronné dans l'abbaye de Westminster en présence de toutes les notabilités de l'Empire britannique et les représentants des nations étrangères.

Toutes les précautions ont été prises pour éviter des troubles le long des rues par lesquelles doit passer le cortège; la police, cependant, craint que la foule n'enfoncé les barrières construites à cet effet.

Le premier acte officiel de George V sera d'inaugurer la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'hospice des marins et des pêcheurs à Terre-Neuve

Londres, 22. — "Longue vie à George V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers."

C'est ce matin vers onze heures que notre auguste souverain doit être couronné dans l'abbaye de Westminster. Les détails de la cérémonie du couronnement ont été réglés dans l'ordre officiel de l'Office.

Au moment où leurs Majestés entrent dans l'église, le chœur chante une antienne. Les souverains prennent leurs places pour la reconnaissance officielle. Deux évêques chantent alors les litanies, suivies de l'office de la Communion et du sermon. L'archevêque fait ensuite prêter au roi le serment d'office, puis vient la cérémonie de l'onction. Sa Majesté reçoit ensuite les épées, est ceint de l'épée, revêtu du manteau royal et prend en main le globe.

L'archevêque place la couronne sur sa tête, puis vient la présentation de la bible, la bénédiction, l'intronisation et l'hommage. On couronne alors la reine, ensuite on lui fait la prière de l'office de la communion, la prière de la consécration et le Te Deum Laudamus.

Le roi se rend à l'abbaye, le matin du couronnement couvert d'une robe de satin cramoisi, qui lui descend jusqu'aux genoux; par-dessus il porte ses robes parlementaires cramoisies, qu'il enlève en arrivant à l'abbaye.

Après la cérémonie de l'onction il endosse une espèce d'aube, le "Colobium Sidoris," une tunique, une dalmatique, l'étole et le manteau impérial.

Le colobium Sidoris est une simple tunique de lin qui ressemble à un surplis. La tunique est un long vêtement de drap d'or aux manches courtes. Elle est fermée au cou et tombe jusqu'au genou, elle est ornée de broderies d'or, qu'il enlève en arrivant à l'abbaye.

Après la cérémonie de l'onction il endosse une espèce d'aube, le "Colobium Sidoris," une tunique, une dalmatique, l'étole et le manteau impérial. La tunique est un long vêtement de drap d'or aux manches courtes. Elle est fermée au cou et tombe jusqu'au genou, elle est ornée de broderies d'or, qu'il enlève en arrivant à l'abbaye.

L'étole est formée d'une bande d'étoffe d'or de trois pouces de largeur avec une frange d'or et brodée de soie. Son principal ornement est une rose rose; des aigles et d'autres emblèmes séparés par de petites couronnes d'argent sont aussi brodés sur l'étole. Aux deux extrémités de l'étole se trouvent des carrés bordés de bleu et de blanc et dans lesquels, sur fond d'argent est brodée la croix St-George en rouge. L'étole est doublée de soie rose.

Le manteau impérial ressemble à une cape. Il tombe des épaules et est attaché par une agrafe en or. Il est tout en drap d'or. Il est doublé en satin indien rouge. Les principales broderies sont des feuilles de laurier qui forment le fond sur lequel sont encore brodés différents emblèmes comme la couronne impériale, l'aigle impérial, la rose, le shamrock, le chardon et le lotus. Les aigles sont en argent, les lotus en blanc, les roses, shamrock et chardon dans leurs couleurs naturelles. On dit que l'emblème de l'aigle est emprunté à Rome.

La robe d'état que le roi porte en se rendant du vestibule de l'abbaye à l'église où il doit être couronné est de velours cramoisi, garnie de dentelle d'or. Elle a une traîne très longue et est entièrement doublée d'hermine. Il a fallu des centaines de peaux pour la compléter, plus de 10,000 morceaux de fourrure noire ont été employés pour la parer.

Après la cérémonie, Sa Majesté quittera Westminster dans une robe de pourpre royale. Il portera la couronne impériale. Les bijoux qui servent au couronnement sont la couronne de St-Edouard, le sceptre, la verge ou sceptre de la puissance, le globe emblème de la souveraineté, l'épée de merci, ou la "curtana", les deux épées de justice, temporelle et spirituelle, l'anneau d'alliance avec le royaume, les bracelets, les épées de chevaliers et les vêtements royaux.

Les anciens bijoux ont été détruits par les républicains en 1649, par ordre du parlement, mais ils ont été remplacés sous le règne de Charles II en 1662. Ils sont gardés avec les bijoux de la couronne dans la Tour de Londres.

La couronne de St-Edouard est la couronne officielle d'Angleterre avec laquelle le monarque est couronné, d'ordinaire. Il y a eu une exception, lors du couronnement d'Edouard VII; elle fut alors seulement portée dans la procession. C'est avec elle que George V sera couronné, mais il l'é-

changera contre la couronne impériale en partant de l'abbaye.

La véritable couronne de St-Edouard a été détruite par les républicains en 1649; un duplicata en a été fait en 1662 par Sir Robert Viner, pour le couronnement de Charles II.

C'est une couronne très riche en or, ornée de perles et de pierres précieuses de toutes espèces, de diamants, rubis, émeraudes et saphirs. Elle est surmontée d'une boule d'or, ornée de pierres précieuses. Une croix d'or garnie de bijoux et de trois grosses perles surmonte cette boule. A la base se trouvent quatre croix et quatre fleurs de lys en or, enrichies de bijoux. Quatre arcs en or partent de chacune de ces croix pour aller se joindre à la boule du sommet. La couronne est portée dans la procession par le lord Grand Chambellan, en face des souverains.

La chaise du roi Edouard sur laquelle les souverains d'Angleterre sont couronnés a une très longue histoire. Elle est généralement reconnue comme la chaise de St-Edouard, comme marque de respect à Edouard le Confesseur, près du tombeau duquel elle se trouve. Elle a été faite sur l'ordre d'Edouard I pour contenir la pierre du couronnement ou pierre de la destinée sur laquelle les rois d'Ecosse s'asseyaient pour être couronnés.

La légende veut que cette pierre soit celle sur laquelle Jacob se reposa dans le désert, lorsqu'il vit l'Ange du Seigneur.

LES DECORATIONS A LONDRES

Londres, 21. — Les rues par lesquelles passeront le roi et la reine et la procession royale pour se rendre du palais de Buckingham, au palais de Westminster ont été décorées avec une magnificence inouïe.

Le Wall, jusqu'au nouvel arc de l'Armée, qui conduit à Trafalgar Square et à White Hall a été bordé d'estrades pour les fonctionnaires et les visiteurs distingués. Ces estrades masquent la beauté de St. James Park et les jardins des résidences qui se trouvent en arrière. Mais Clarence House, résidence du duc de Connaught, le palais St. James, Marlborough House et les maisons qui forment Carlton House Terrace ont été décorés à profusion, formant ainsi un arrière-plan de couleurs brillantes.

Le comté de ville de Westminster s'est chargé de décorations de l'Arc de l'Armée jusqu'à l'abbaye, avec le concours de nombreux artistes et a accompli de véritables chefs-d'œuvre d'art.

De chaque côté de la rue on a érigé 64 colonnes de fibre de plâtre, qui semblent aussi solides que les édifices eux-mêmes. Ces colonnes réunies par des guirlandes portent des victoires, des lions et des griffons.

A Charing Cross et sur le square du parlement, se trouvent des colonnes de 35 pieds de hauteur surmontées de lions bleus qui portent les armes de la ville de Westminster. Ces lions sont modelés sur les lions de Westminster mesurant 6 pieds et 6 pouces de hauteur. Les autres colonnes, au nombre de 60, portent alternativement des victoires sonnant de la trompette ou des griffons. Sur chaque colonne se trouvent aussi les portraits en bronze de tous les rois et reines d'Angleterre à partir de Guillaume le Conquérant. Les guirlandes qui relient les colonnes sont faites de feuilles de chêne et de laurier avec des bouquets, des roses d'York et de Lancaster.

Certaines colonnes ont fait ériger des arcs de triomphe. Celui de la province d'Ontario consiste de deux piliers, portant d'énormes figures, représentant le commerce de la province. L'une représente un homme tondant un mouton, l'autre la prospérité avec sa corne d'abondance.

La Nouvelle-Zélande a fait ériger un arc juste au-dessus de celui d'Ontario. Les édifices qui entourent l'abbaye sont couverts d'estrades, enguirlandées de fleurs et couvertes de drapeaux multicolores.

Trafalgar Square est couvert de décorations, et de drapeaux. Les fleurs artificielles et naturelles sont la base des décorations de St-James Park. Le long de la rue des colonnes courent des vases bleus remplis de roses aux teintes délicates. A chaque bout de la rue se trouvent des colonnes portant des victoires. Ici et là sont suspendus des paniers de fleurs. Les mâts vénitiens portent les décorations du Conseil le long de Piccadilly; ils sont festonnés de fleurs et de feuillage. Les maisons sont embellies suivant le goût de leurs propriétaires, de sorte que les décorations sont très variées mais partout elles sont magnifiques.

Même en dehors du trajet de la procession, les édifices ont été décorés. Presque toutes les villes de l'empire seront illuminées le jour du couronnement. Dans toutes les parties de

Londres brilleront des lumières brillantes le soir du couronnement et le lendemain soir. Dans les quartiers les plus riches, comme dans les plus pauvres d'immenses préparatifs sont faits pour célébrer le grand événement.

Le centre de Londres resplendira comme en plein jour. La banque d'Angleterre a été couverte d'inscriptions de loyauté et de bons souhaits à l'égard des souverains et le long des piliers massifs, des toits et des murs des chaînes de poires électriques de toutes les couleurs de l'arc en ciel ont été placées.

Le Royal Exchange et Mansion House, deux autres édifices de renommée mondiale, ont été décorés de la même manière, de sorte que qu'une immense gerbe de lumières jaillira du centre financier de Londres.

Toutes les grandes avenues et les rues de la ville seront plus brillantes que jamais. Les figures lumineuses représentent pour la plupart des couronnes et les initiales du roi et de la reine. Les clubs et les maisons commerciales sont les plus brillantes mais il y a aussi des résidences privées qui sont admirables.

Borchester House, résidence de M. Whitelaw Reid, ambassadeur américain, mérite une mention spéciale.

Les bureaux d'ambassade, rue Victoria, sont aussi richement illuminés mais ils sont éclipsés par les bureaux des gouvernements coloniaux.

LE COURONNEMENT.

Les cérémonies impressionnantes du couronnement ont toutes été réglées à l'avance, de sorte qu'il est facile de prévoir quelles elles seront.

De bonne heure le matin, on verra à ce que l'ampoule soit remplie d'huile et placée sur l'autel avec la cuillère.

En dehors de la porte ouest de l'abbaye de Westminster, les archevêques et évêques attendent la venue de leurs Majestés qui arrivent à 11 heures a.m. En entrant dans l'abbaye, le roi et la reine passent par le chœur et montent sur une plateforme sur leurs trônes où s'agenouillent en prière, à leurs pieds du côté sud de l'autel, puis ils prennent place sur les chaises d'Etat historiques.

Alors l'archevêque de Canterbury, le lord chancelier, le lord grand chambellan, le lord Haut Connétable, le comte Maréchal, et le roi de la Jarretière, se rendent aux quatre coins du théâtre en disant à haute voix, à chaque coin: Messieurs, je vous présente le roi George, le véritable roi de ce royaume, c'est pour lui que nous sommes réunis, aujourd'hui pour rendre hommage et service, étouffés prêts à le faire ?

Le peuple répond "Dieu sauve le roi". Les trompettes font alors entendre une joyeuse trompette et les vases sacrés et les joyaux, moins les épées, sont placés sur l'autel; deux évêques chantent alors les litanies; l'office avant la communion est récité, puis à lieu le sermon. Pendant le sermon le roi se couvre de la cape de velours, cramoisi, bordée d'hermine.

Après le sermon, le roi agenouille sur les degrés de l'autel, prête le serment. L'archevêque de Canterbury lui fait cette question: "Sire, votre Majesté veut-elle prêter le serment ? Le roi répond: "Je le veux". Le roi promet alors solennellement de gouverner suivant la loi, de maintenir la religion établie, et la main sur l'évangile il jure: "Les choses que je viens de promettre, je les accomplirai et les tiendrai, ainsi que Dieu me soit en aide".

Sa Majesté baise alors le livre et signe la déclaration. Le roi retourne à son siège et y demeure pendant que l'office religieux, après une courte prière il se lève, on le dépoille de sa robe cramoisie, il enlève sa cape d'état et se rend à l'autel, puis à la chaise de St-Edouard.

Quatre chevaliers de la Jarretière portent un dais au-dessus de lui et l'archevêque de Canterbury l'oint d'huile. En versant l'huile sur la tête du monarque, l'archevêque dit: "Que ta tête soit ointe de l'huile sainte comme les rois, les prêtres et les prophètes sont oints. Puis il fait les onctions sur la poitrine et les mains. Le roi s'agenouille tandis que l'archevêque le bénit.

Le doyen de Westminster place ensuite l'aube sur les épaules de sa Majesté, puis la tunique et la dalmatique. On fait toucher les épées d'un aux talons du roi, puis on le ceint de l'épée de justice, pendant que l'archevêque de Canterbury dit: "Avec cette épée fais justice, arrête le flot de l'iniquité, protège la sainte église de Dieu, défends la veuve et l'orphelin".

On enlève alors l'épée qui est portée devant le roi durant la procession. Le doyen de Westminster met alors l'étole et le manteau impérial sur les épaules du roi. Le lord Grand Chambellan, en attache les agrafes. Lorsque le roi a repris son siège, on lui apporte le globe et l'archevêque de Canterbury lui passe l'anneau de la croix, puis celui de la colombe. Vient ensuite la consécration de la couronne de Saint-Edouard.

Les archevêques et évêques quittent alors l'autel et s'en vont au roi, assis dans la chaise de Saint-Edouard. Le doyen de Westminster porte la couronne et la présente à l'archevêque de Canterbury, qui la pose sur la tête du roi. Au même instant tous les assistants chantent "God Save the King" et les pairs mettent leur couronne sur leur tête. Les trompettes se font entendre et au même instant les batteries stationnées à Hyde Park et les canons de la Tour de Londres commencent à tirer le salut royal.

L'intronisation a lieu immédiatement. Un acte général d'hommage au roi est fait par l'archevêque de Canterbury qui, à genoux devant Sa Majesté le baise sur la joue gauche, le prince de Galles le suit, puis viennent les princes de sang royal, dont chacun touche la couronne du roi et le baise sur la joue gauche. Les ducs, les marquis, les comtes, vicomtes, et barons font la même chose par ordre de préséance, mais il n'y a que les plus dignes de ces différents nobles qui viennent au roi.

Les tambours battent et les trompettes sonnent lorsque l'hommage est terminé et tous ceux qui sont dans l'église crient de nouveau: "Dieu sauve le roi".

On procède alors au couronnement de la reine, la cérémonie est très simple. Supportée par deux évêques Sa Majesté s'agenouille sur les degrés de l'autel, pendant que l'on récite une prière, puis elle passe à un prie-dieu entre l'autel et la chaise de saint Edouard ou l'archevêque de Canterbury lui fait une seule onction sur la tête. Quatre parrains portent un dais au-dessus d'elle. Elle porte un anneau à l'annulaire de la main droite comme marque de sa bonne foi et l'archevêque place la couronne sur sa tête.

Les parrains mettent alors leur couronne.

L'archevêque lui donne alors les deux sceptres puis elle se rend à son trône en s'inclinant devant le roi.

Le reste de la cérémonie est purement religieux.

Après l'office, la procession se reforme et le roi, la reine et leur suite, portant les joyaux, passent dans la chapelle de St-Edouard où le roi échange la couronne de St-Edouard contre la couronne impériale; il remplace le manteau impérial par le manteau de pourpre. Puis, accompagné de la reine, et portant tous deux le sceptre de la croix, et le globe ils retournent au Palais.

PRIERES POUR LEURS MAJESTES.

Londres, 21. — Des offices religieux ont eu lieu aujourd'hui, dans toutes les églises, ainsi que des réunions, dans les salles publiques; l'évêque de Londres et celui de Ripon, et plusieurs autres chefs religieux ont adressé la parole.

LA JOURNÉE DES SOUVERAINS.

Le roi et la reine ont assisté, aujourd'hui, au concours hippique national à l'Olympia; il y avait là une représentation spéciale, revue des officiers étrangers. Une revue des troupes canadiennes a aussi eu lieu aux casernes Chelsea; le duc de Connaught a offert un dîner au roi et à la reine et aux visiteurs royaux, aux envoyés étrangers, aux premiers ministres coloniaux, au palais St-James; Lord Derby a aussi offert un dîner aux représentants des dominions; il y a aussi un nombre énorme de lunchs privés, de dîners et de dînes.

Les officiers supérieurs des vaisseaux étrangers qui se trouvent à Spithead, accompagnés des officiers de la marine britannique, sont venus à Londres, aujourd'hui; ils seront les hôtes de la nation pendant deux jours.

LA TEMPERATURE A LONDRES.

Le ciel était nuageux, aujourd'hui, mais les pronostics sont favorables, et tout fait croire que le temps sera splendide demain.

LE PREMIER ACTE OFFICIEL DU ROI.

Le premier acte public du roi George, après le couronnement, sera la pose de la pierre angulaire de l'asile pour les pêcheurs et les marins de la Mission Grenfell à St-Jean Terre-Neuve.

Immédiatement après le retour du cortège royal au palais de Buckingham, le roi et la reine se rendront à l'asile pour les pêcheurs et les marins de la Mission Grenfell à St-Jean Terre-Neuve.

ham on établira des communications télégraphiques entre le palais et St-Jean et Sa Majesté poussera un bouton inaugurant la cérémonie de la pose de la pierre angulaire.

LA FOULE DANS LA METROPOLE

Londres, 21. — Des centaines de milliers de curieux sont venus s'ajouter aux milliers de visiteurs qui se trouvaient déjà à Londres, de sorte que la circulation a été complètement interrompue excepté dans les petites rues.

Le palais de Buckingham est rempli de visiteurs royaux, et il étincelle de lumière, les principales artères sont illuminées de millions de lumières électriques et des milliers d'inscriptions lumineuses; la scène hier soir était incomparable.

Des millions de personnes suivaient les rues par où passera la procession royale. C'était le soir de Mafeking, moins l'enthousiasme délirant qui a marqué la célébration de cette victoire.

Toute la journée le trafic véhiculaire a été bloqué par les barrières temporaires et les arcs de triomphe; la police de Londres a été soumise à une rude épreuve mais est sortie victorieuse.

LES CANADIENS A L'ABBAYE.

Londres, 21. — Une foule compacte de toutes les races du monde encombre les rues. Trafalgar Square est l'endroit favori de rendez-vous pour les curieux. Les bureaux du Pacific Canadian, du Grand Tronc, de la ligne Allan et du département canadien de l'immigration sont particulièrement gais.

Sur l'édifice du gouvernement se trouve une inscription sur fond de pourpre royale et se lisent: "Le Canada offre ses hommages au roi et à la reine".

Un rideau baissé représente un cultivateur canadien avec son attelage et porte ces mots: "Les constructeurs de l'empire offrent leurs hommages à leur roi et à leur reine".

Une autre rideau porte une gerbe de blé entourée d'un Union Jack. L'extérieur de l'édifice est brillamment illuminé; la feuille d'érable constitue la principale décoration; le castor occupe aussi une position honorable.

Le principal dessin aux bureaux du Pacific est une rangée de "Cow Boys". On voit aussi une rangée de têtes d'originaux. Au-dessus de la tour de l'édifice se trouve une immense couronne lumineuse qui attire les regards de tous ceux qui traversent le square.

Les armes du Canada et une peinture représentant le panorama du Canada de l'est à l'ouest.

Aux bureaux du Grand Tronc, la principale décoration est un grand cristal illustré portant les lettres "G. R." surmontées du mot Canada. L'édifice est drapé de drapeaux anglais, canadiens, provinciaux et des Etats-Unis et ils est illuminé le soir.

Les bureaux de la Nouvelle-Ecosse et d'Ontario sont aussi bien décorés. On a fait de grands efforts pour qu'un plus grand nombre de Canadiens soient admis dans l'abbaye. Malheureusement, il n'y a plus de place. Il n'y aura qu'un hôtel royal canadien: Sir Wilfrid Laurier. Lord Strathcona, qui se défile de ses forces n'assistera peut-être pas à la cérémonie.

Les six premiers ministres provinciaux présents seront MM. Hazen, du Nouveau-Brunswick et sa femme; Sir James P. Whitney, d'Ontario; Hon. Arthur Sifton, Alberta, et Mme Sifton; M. Roblin, du Manitoba; Hon. Walter Scott et Mme Scott; M. McBride, de la Colombie Anglaise et Mme McBride; Sir Lomer Gouin, de Québec.

Viennent ensuite M. Griffith, secrétaire de lord Strathcona et Mme Griffith; Sir Frederick et lady Borden; Hon. L. P. Brodeur et Mme Brodeur; les députés canadiens, Sir McKenzie Bowell, sénateurs Louchard, Pover, Casgrain, Watson, Hon. George E. Foster, Hon. John Haggart, Warburton, John Sinclair, Carvell, Boland, Hugh Guthrie, McCreary, Clark, Ralph Smith, Ames, McGrath et Daniel.

Hon. William S. Fielding, Speaker Kerr et lieutenants-gouverneurs Gibson et Brown, et Mme Brown, sénateur et Mme Gibson, sénateur Yeo, Thompson, Kirchhoff, Belcourt, Thibaut, Melvin Jones et J. H. Ross; hons. Duff et Beck, d'Ontario; Colin Campbell du Manitoba; Bowser de la Colombie britannique; Richards de l'île du Prince-Edouard; Turgeon de Québec et Motherwell, de la Saskatchewan; Hon. Clifford Sifton et Mme Sifton; Col. Sam. Hughes, William Thornburn, Sealey, Hon. M. Rutherford, d'Alberta.

Immédiatement après le retour du cortège royal au palais de Buckingham, le roi et la reine se rendront à l'asile pour les pêcheurs et les marins de la Mission Grenfell à St-Jean Terre-Neuve.

MAIN 801.

Quand vous avez une nouvelle ou un renseignement à communiquer, servez-vous du "Canada" le seul journal français du matin Appelez: MAIN 801.

Conservé jusqu'à 11 h 15

POUR SE RENDRE

"LE PLAZA"

Prenez le tramway de la rue Amherst nord jusqu'au terminus où mes autos vous y rencontreront.

C. C. Cottrell

Le Courtier d'immobilier du haut de la ville

517 rue Ste-Catherine Ouest

4 portes à l'ouest de la rue Peel.

Ouvert le soir.

Tél. Up 2990 et 1728

CONCASSEURS DE PIERRE

Concasseurs giratoires et de haute qualité McCully pour répondre à tous vos besoins. Toutes capacités.

ENGINS — CHAUDIERES — CRIBLES — ELEVATEURS

Successeurs de JAS. COOPER Téléphone Main 3420-3421 NOUVEAU BLOC DE LA BANQUE IMPERIALE.

F. H. Hopkins & Co.,

204-m-j-a-n-17-1

Vous ne courez aucun risque lorsque vous achetez une paire de

GANTS PERRIN

dont le nom est synonyme d'élégance, de confort, de durée — et constitue pour l'acheteur la meilleure des garanties.

M. Borden dans l'Ouest

LE CHEF DE L'OPPOSITION PARLE, HIER, A ESTIVAN, OU IL RENCONTRE LES "GRAIN GROWERS" DE SASKATCHEWAN.

Moosejaw, Sask., 21. — M. R. L. Borden a visité aujourd'hui les villes d'Estevan, Weyburn et Moose-Jaw. A Estevan, M. Borden a reçu une délégation des "Grain Growers" qui lui ont répété les paroles des "Grain Growers" du Manitoba. Il leur a fait une réponse identique à celle qu'il a faite aux Grain-Growers de Brandon.

A la fin du discours, de M. Borden à Estevan, plusieurs questions lui ont été posées. L'un des interrupteurs demanda si la déclaration de M. Turfitt, député fédéral, du comté, était juste, à savoir que le parti conservateur avait été acheté par les manufacturiers et obtenait d'eux les fonds nécessaires pour combattre la répartition. M. Borden a répondu que cela était absolument faux.

On a demandé alors à M. Borden, s'il enlèverait les droits sur les instruments aratoires, il a répondu que tout cela serait réglé par la commission permanente qu'il voulait créer s'il arrivait au pouvoir.

Le circuit européen

LA POSITION DES AVIATEURS ET LE TEMPS QU'ILS ONT PRIS POUR COUVRIR LA PREMIERE ETAPE — FEDRINE ARRIVE EN TETE DU CLASSEMENT.

Lige, Belgique, 21. — La position des aviateurs dans la course Paris-Londres et le temps qu'ils ont pris pour faire la première étape de 37 milles et un quart a été annoncée ce soir.

Vedrine, 43 minutes 21 secondes.
Vidart, 47 minutes, 8 secondes.
Beaumont, 1 heure 24 minutes 43 secondes.
Gibert, 1 heure 51 minutes, 21 secondes.
Garros, 2 heures, 11 minutes, 37 secondes.
Duval, 3 heures, 14 minutes, 44 secondes.
Weymann, 3 heures, 51 minutes, 47 secondes.
Renaud, 1 heures, 4 minutes, 14 secondes.
Bathiot, Train, Kimberling Amerigo et Tabuteau sont partis cet après-midi. Kimberling et Tabuteau ont été forcés d'atterrir. Amerigo s'est égaré et est descendu à Whitthorn, Allemagne. Les autres concurrents viennent comme suit:

Barra, six heures, 10 minutes.
Amerigo, sept heures, 39 minutes.
Prévoit, neuf heures, 23 minutes.
Train, neuf heures, 54 minutes.
Kimberling, dix heures, 44 minutes.
Verrept, dix heures, 18 minutes.

LES CANADIAN SCOUTS.

Ottawa, 21. — Son Excellence Lord Grey a reçu le télégramme suivant de Sir Baden Powell.

"Je suis content, splendide contingent de Scouts Canadiens."

BADEN POWELL.

204-m-j-a-n-17-1

A suivre à la page 7

204-m-j-a-n-17-1

204-m-j-a-n-17-1

UN NOUVEAU TROMPE POUR LES LIBERAUX

MAIGRE LE MAUVAIS TEMPS, 3,000 ELECTEURS DE NICOLET REpondent A L'APPEL DE LEUR DEPUTE ET FONT A L'HON. M. LEMIEUX UNE RECEPTION DES PLUS ENTHOUSIASTES.

Discours de l'hon. M. Bureau, du Dr Turcot, de MM. Gladu et Lafortune.

Nicolet, 21. — L'assemblée qui a eu lieu hier après-midi dans notre ville est certainement l'une des plus enthousiastes dont on ait depuis longtemps été témoin ici.

La vaste salle de l'Hôtel-Dieu de Nicolet était trop petite pour contenir tous les électeurs qui étaient venus pour entendre discuter les questions politiques qui passionnent en ce moment l'opinion publique.

Le docteur Turcot, député de Nicolet, traita de la question de la marine.

M. Oscar Gladu, député d'Yamaska, s'appliqua à renverser l'échafaudage de mensonges, élevé par M. Bourassa.

L'hon. M. Bureau, solliciteur général, parla surtout des affaires particulières au comité de Nicolet.

Quant à l'hon. ministre des Postes, il exposa très eloquemment les avantages du traité de réciprocité et ses discours, plusieurs fois, fut interrompu par des salves d'applaudissements.

L'assemblée était présidée par M. Manseau, ex-maire de Nicolet.

M. Dr TURCOT

Le député de Nicolet, qui est le premier présenté à l'assemblée, est longuement acclamé.

"La semaine dernière, dit-il, nous avons reçu dans Nicolet un groupe d'hommes appelé nationaliste. Ils sont venus préconiser leur politique. Je comprends que dans certains pays on peut avoir une politique nationaliste; quand, par exemple, une race est opprimée par la majorité. Mais, je vous le demande, depuis quand le gouvernement fédéral vous a-t-il opprimés ?

La politique de Bourassa et de ses collègues consiste à soulever les sentiments populaires contre le gouvernement du jour, qu'ils qualifient de gouvernement gaspillard, et ennemi de la prospérité publique.

On a surtout essayé de soulever l'opinion publique à propos de la marine.

On a même dit que je n'oserais pas en parler devant mes électeurs. Lors que la résolution fut présentée aux Chambres, j'ai voté contre: J'AI PARLE CONTRE L'OPPORTUNITE, NON CONTRE LE PRINCIPE DE LA MARINE.

Et les partis alors différaient non sur l'opportunité, ni sur le principe, mais sur l'application.

Or, vous le savez, la députation, c'est la voix du peuple.

Et quand après avoir entendu les explications de notre chef vénéré, on m'a demandé de céder, j'ai cédé.

Je me suis fait le raisonnement bien simple qu'une opinion particulière doit plier devant l'opinion générale.

Les nationalistes en ont profité pour m'insulter, pour dire que j'étais un traître. Mais je suis entièrement converti à la marine. J'ai compris qu'il était temps pour le Canada s'organiser sur mer comme sur terre.

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

Notre développement est très rapide et je justifie cette parole de Sir Wilfrid Laurier: "Le XXe siècle se joue sur l'eau".

SIR WILFRID ET LES QUESTIONS MARITIMES

LE PREMIER MINISTRE FAIT VALOIR LE DROIT QU'A LE CANADA DE LEGIFERER A CE SUJET - L'HON. M. BRODEUR EXPRIME AUSSI SES VUES SUR CETTE QUESTION.

Londres, 21. — A la séance de lundi après-midi de la conférence impériale, les délégués ont repris la discussion de la Nouvelle-Zélande tendant à accorder aux colonies des pouvoirs législatifs plus étendus relativement à la marine marchande anglaise et étrangère.

M. Buxton déclara que cette proposition est trop vague et trop vaste pour que le gouvernement propose une législation ayant son esprit pour base. Le principe de la législation maritime anglaise est très simple. Il a été lisible aux colonies d'en modifier les dispositions s'appliquant à leur commerce côtier.

Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande déclara que dans son esprit il est nécessaire que quelque chose soit fait dans le sens de sa proposition.

M. Fisher, premier ministre d'Australie, déclara que la colonie qu'il représente est parfaitement satisfaite des pouvoirs dont elle dispose en la matière.

La proposition fut alors mise aux voix: le Canada, la Nouvelle-Zélande, se prononcèrent favorablement, tandis que l'Angleterre, l'Australie, l'Union Sud-Africaine et Terrenouve s'abstinrent d'émettre un vote.

A la séance d'hier après-midi, on a approuvé le rapport de la commission de la défense militaire de l'Empire.

Les autres délégués prirent successivement la parole dans le même sens, puis MM. Asquith et Harcourt remercièrent au nom du gouvernement de la métropole.

L'honorable L. P. Brodeur cita des cas dans lesquels le gouvernement canadien avait adopté des lois conformes à l'esprit de la loi maritime impériale, et dont les dispositions avaient été rappelées par des modifications apportées ultérieurement à la loi impériale. Ceci constitue un sérieux amoindrissement de la capacité législative du Canada en matière maritime. Une proposition est présentée déposée à la Chambre canadienne, à l'effet de rappeler certaines sections de la loi impériale maritime de 1894, lesquelles sont en conflit direct avec la législation maritime canadienne.

L'honorable M. Harcourt déclara que le gouvernement anglais s'abstient d'exprimer un vote sur la proposition.

M. Fisher, premier ministre d'Australie, déclara que la colonie qu'il représente est parfaitement satisfaite des pouvoirs dont elle dispose en la matière.

La proposition fut alors mise aux voix: le Canada, la Nouvelle-Zélande, se prononcèrent favorablement, tandis que l'Angleterre, l'Australie, l'Union Sud-Africaine et Terrenouve s'abstinrent d'émettre un vote.

A la séance d'hier après-midi, on a approuvé le rapport de la commission de la défense militaire de l'Empire.

Les autres délégués prirent successivement la parole dans le même sens, puis MM. Asquith et Harcourt remercièrent au nom du gouvernement de la métropole.

L'honorable L. P. Brodeur cita des cas dans lesquels le gouvernement canadien avait adopté des lois conformes à l'esprit de la loi maritime impériale, et dont les dispositions avaient été rappelées par des modifications apportées ultérieurement à la loi impériale. Ceci constitue un sérieux amoindrissement de la capacité législative du Canada en matière maritime. Une proposition est présentée déposée à la Chambre canadienne, à l'effet de rappeler certaines sections de la loi impériale maritime de 1894, lesquelles sont en conflit direct avec la législation maritime canadienne.

L'honorable M. Harcourt déclara que le gouvernement anglais s'abstient d'exprimer un vote sur la proposition.

M. Fisher, premier ministre d'Australie, déclara que la colonie qu'il représente est parfaitement satisfaite des pouvoirs dont elle dispose en la matière.

La proposition fut alors mise aux voix: le Canada, la Nouvelle-Zélande, se prononcèrent favorablement, tandis que l'Angleterre, l'Australie, l'Union Sud-Africaine et Terrenouve s'abstinrent d'émettre un vote.

A la séance d'hier après-midi, on a approuvé le rapport de la commission de la défense militaire de l'Empire.

Les autres délégués prirent successivement la parole dans le même sens, puis MM. Asquith et Harcourt remercièrent au nom du gouvernement de la métropole.

L'honorable L. P. Brodeur cita des cas dans lesquels le gouvernement canadien avait adopté des lois conformes à l'esprit de la loi maritime impériale, et dont les dispositions avaient été rappelées par des modifications apportées ultérieurement à la loi impériale. Ceci constitue un sérieux amoindrissement de la capacité législative du Canada en matière maritime. Une proposition est présentée déposée à la Chambre canadienne, à l'effet de rappeler certaines sections de la loi impériale maritime de 1894, lesquelles sont en conflit direct avec la législation maritime canadienne.

L'honorable M. Harcourt déclara que le gouvernement anglais s'abstient d'exprimer un vote sur la proposition.

M. Fisher, premier ministre d'Australie, déclara que la colonie qu'il représente est parfaitement satisfaite des pouvoirs dont elle dispose en la matière.

La proposition fut alors mise aux voix: le Canada, la Nouvelle-Zélande, se prononcèrent favorablement, tandis que l'Angleterre, l'Australie, l'Union Sud-Africaine et Terrenouve s'abstinrent d'émettre un vote.

A la séance d'hier après-midi, on a approuvé le rapport de la commission de la défense militaire de l'Empire.

Les autres délégués prirent successivement la parole dans le même sens, puis MM. Asquith et Harcourt remercièrent au nom du gouvernement de la métropole.

L'honorable L. P. Brodeur cita des cas dans lesquels le gouvernement canadien avait adopté des lois conformes à l'esprit de la loi maritime impériale, et dont les dispositions avaient été rappelées par des modifications apportées ultérieurement à la loi impériale. Ceci constitue un sérieux amoindrissement de la capacité législative du Canada en matière maritime. Une proposition est présentée déposée à la Chambre canadienne, à l'effet de rappeler certaines sections de la loi impériale maritime de 1894, lesquelles sont en conflit direct avec la législation maritime canadienne.

L'honorable M. Harcourt déclara que le gouvernement anglais s'abstient d'exprimer un vote sur la proposition.

M. Fisher, premier ministre d'Australie, déclara que la colonie qu'il représente est parfaitement satisfaite des pouvoirs dont elle dispose en la matière.

La proposition fut alors mise aux voix: le Canada, la Nouvelle-Zélande, se prononcèrent favorablement, tandis que l'Angleterre, l'Australie, l'Union Sud-Africaine et Terrenouve s'abstinrent d'émettre un vote.

A la séance d'hier après-midi, on a approuvé le rapport de la commission de la défense militaire de l'Empire.

Les autres délégués prirent successivement la parole dans le même sens, puis MM. Asquith et Harcourt remercièrent au nom du gouvernement de la métropole.

L'honorable L. P. Brodeur cita des cas dans lesquels le gouvernement canadien avait adopté des lois conformes à l'esprit de la loi maritime impériale, et dont les dispositions avaient été rappelées par des modifications apportées ultérieurement à la loi impériale. Ceci constitue un sérieux amoindrissement de la capacité législative du Canada en matière maritime. Une proposition est présentée déposée à la Chambre canadienne, à l'effet de rappeler certaines sections de la loi impériale maritime de 1894, lesquelles sont en conflit direct avec la législation maritime canadienne.

L'honorable M. Harcourt déclara que le gouvernement anglais s'abstient d'exprimer un vote sur la proposition.

M. Fisher, premier ministre d'Australie, déclara que la colonie qu'il représente est parfaitement satisfaite des pouvoirs dont elle dispose en la matière.

La proposition fut alors mise aux voix: le Canada, la Nouvelle-Zélande, se prononcèrent favorablement, tandis que l'Angleterre, l'Australie, l'Union Sud-Africaine et Terrenouve s'abstinrent d'émettre un vote.

R & O Nav. Co.

LE VOYAGE DE LA SAISON. — Au Saguenay renommé, Part de Montréal, le 30 juin à 8 h. p.m. et revient le 3 juillet à 6 p.m. Retour de Québec durant le jour. Prix de passage, \$17.75 seulement, comprenant les repas et la cabine de première classe pour tout le voyage. Vente des billets limitée.

LIGNE MONTREAL-QUEBEC. — Les vapeurs partent tous les jours à 7 p.m. LIGNE DU SAGUENAY. — Les vapeurs partent de Québec, les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 8 h.m.

LIGNE DE MONTREAL-TORONTO-HAMILTON. — Le vapeur "Bellaville" part les vendredis à 7 p.m. s'arrêtant aux Mille Isles et la Baie de Quinte.

LIGNE DE MONTREAL-ROCHESTER-TORONTO. — Tous les jours, excepté le dimanche, à 12.30 p.m.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE 9-11 CARRE VICTORIA.

OTTAWA RIVER NAVIGATION CO. STR. EMPRESS A Oka, Carillon, etc.

EXCURSION DU COUROYNEMENT A CARILLON

Excursion tous les jours A CARILLON, \$1.00. Retour par les rapides A 6.30 p.m. Prenez le train de 8 A.M. du Grand-Tronc pour le quai Lachine, correspondant avec le vapeur.

VOYAGES D'APRES-MIDI. ALLER PAR LE CHEMIN DE FER, RETOUR PAR VAPEUR PAR LES RAPIDES. A HUDSON, C.P.R., à 12.30 midi. Voyage complet \$1.00. C.P.R., à 12.30 midi samedi à 1.30 p.m. Voyage complet \$1.00. C.P.R., à 5 p.m. Voyage complet \$1.00.

Billets en vente Gare du Grand-Tronc, Hôtel Windsor, 530 rue St-Catherine, 130 et 285 rue St-Jacques, 11 square Victoria et Bureau-chez 4100 rue Common.

Seule Double Voie Ferrée Entre MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

7 1/2 HEURES A TORONTO

'International Limited'

Le train le plus rapide du Canada. Quitte Montréal à 9 a.m., pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.

Service d'élegants wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, et nouveaux wagons-lits Pullman sur les trains de nuit.

Jour de la Confédération

Billets aller et retour seront vendus entre toutes les gares du Canada, à partir du 30 juin et 1er juillet. Limite de retour, le 4 juillet.

SERVICE MONTREAL - OTTAWA

Laisse Montréal tous les jours à 8.30 a.m., et 8.00 p.m., à 9.35 a.m., et 3.55 p.m., tous les jours excepté les dimanches. Wagons-salons - bibliothèque et buffet sur les trains de 8.30 a.m., et 3.55 p.m. Wagons-salons sur les autres trains.

Montréal - Boston - Springfield

Laisse tous les jours à 8.31 a.m., et à 8.30 p.m. Wagons-Salon au train du jour, wagons-lits au train de nuit.

Voyages d'été à la Côte du Pacifique

En vigueur jusqu'au 30 septembre. Voyage aller et retour de MONTREAL via CHICAGO.

Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, etc., \$100.50

San Francisco, Los Angeles, San Diego, etc., via lignes directes dans les 2 directions. \$105.45

San Francisco, via Portland, Ore., dans une seule direction \$115.50

PRIX REDUITS DE CONVENTIONS

Le train de 9.00 A.M. ENTRE MONTREAL ET TORONTO EST LE TRAIN DE LUXE DU CANADA.

FETE DE LA CONFEDERATION

Voyage aller et retour à tous les endroits de la ligne au prix d'un BILLET SIMPLE de première classe. — Bon pour départ, 30 juin, 1er juillet; limite de retour, 4 juillet 1911.

LE SAGUENAY renommé, Part de Montréal, le 30 juin à 8 h. p.m. et revient le 3 juillet à 6 p.m. Retour de Québec durant le jour. Prix de passage, \$17.75 seulement, comprenant les repas et la cabine de première classe pour tout le voyage. Vente des billets limitée.

LIGNE MONTREAL-QUEBEC. — Les vapeurs partent tous les jours à 7 p.m. LIGNE DU SAGUENAY. — Les vapeurs partent de Québec, les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 8 h.m.

LIGNE DE MONTREAL-TORONTO-HAMILTON. — Le vapeur "Bellaville" part les vendredis à 7 p.m. s'arrêtant aux Mille Isles et la Baie de Quinte.

LIGNE DE MONTREAL-ROCHESTER-TORONTO. — Tous les jours, excepté le dimanche, à 12.30 p.m.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE 9-11 CARRE VICTORIA.

OTTAWA RIVER NAVIGATION CO. STR. EMPRESS A Oka, Carillon, etc.

EXCURSION DU COUROYNEMENT A CARILLON

Excursion tous les jours A CARILLON, \$1.00. Retour par les rapides A 6.30 p.m. Prenez le train de 8 A.M. du Grand-Tronc pour le quai Lachine, correspondant avec le vapeur.

VOYAGES D'APRES-MIDI. ALLER PAR LE CHEMIN DE FER, RETOUR PAR VAPEUR PAR LES RAPIDES. A HUDSON, C.P.R., à 12.30 midi. Voyage complet \$1.00. C.P.R., à 12.30 midi samedi à 1.30 p.m. Voyage complet \$1.00. C.P.R., à 5 p.m. Voyage complet \$1.00.

Billets en vente Gare du Grand-Tronc, Hôtel Windsor, 530 rue St-Catherine, 130 et 285 rue St-Jacques, 11 square Victoria et Bureau-chez 4100 rue Common.

Seule Double Voie Ferrée Entre MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

7 1/2 HEURES A TORONTO

'International Limited'

Le train le plus rapide du Canada. Quitte Montréal à 9 a.m., pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.

Service d'élegants wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, et nouveaux wagons-lits Pullman sur les trains de nuit.

Jour de la Confédération

Billets aller et retour seront vendus entre toutes les gares du Canada, à partir du 30 juin et 1er juillet. Limite de retour, le 4 juillet.

SERVICE MONTREAL - OTTAWA

Laisse Montréal tous les jours à 8.30 a.m., et 8.00 p.m., à 9.35 a.m., et 3.55 p.m., tous les jours excepté les dimanches. Wagons-salons - bibliothèque et buffet sur les trains de 8.30 a.m., et 3.55 p.m. Wagons-salons sur les autres trains.

Montréal - Boston - Springfield

Laisse tous les jours à 8.31 a.m., et à 8.30 p.m. Wagons-Salon au train du jour, wagons-lits au train de nuit.

Voyages d'été à la Côte du Pacifique

En vigueur jusqu'au 30 septembre. Voyage aller et retour de MONTREAL via CHICAGO.

Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, etc., \$100.50

San Francisco, Los Angeles, San Diego, etc., via lignes directes dans les 2 directions. \$105.45

San Francisco, via Portland, Ore., dans une seule direction \$115.50

PRIX REDUITS DE CONVENTIONS



Cie Générale Transatlantique

De New-York au Havre, Par s (France) Départs tous les jeudis à 10 a.m.

LA LORRAINE, 22 Juin CHICAGO, (suppl.) 23 Juin LA PROVENÇE, 24 Juin NIAGARA, (supplémentaire) 1er Juillet LA TOURNAI, 6 Juillet LA BRETAGNE, 8 Juillet

Renseignements, GÉNIN, TRUDEAU & CIE, agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

MOINS de 4 JOURS SUR LA MER

WHITE STAR - DOMINION

SERVICE DE Hebdomadaire entre MONTREAL-QUEBEC-LIVERPOOL

Sur vapeurs à hélices doubles et triples 'LAURENTIC' LES PLUS SPACIEUX, LES PLUS BEAUX, LES PLUS MODERNES, ENTRE LE CANADA EN EUROPE. Orchestre à bord

SERVICE D'UNE CLASSE (H) OFFRANT LE PLUS D'AGCOMMODATION AU OUT LE PLUS MINIME

Remplis des dernières inventions pour le confort et la sûreté, incluant les signaux Marconi et sous-marins. L'accommodation de la troisième classe est la meilleure que l'expérience peut faire. Cabines fermées seulement.

Demandez aux agents ou à 118 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, où à l'agence située au No 530 rue St-Catherine, Québec ou à l'agence des voyages HONE & RIVET, 9 Boulevard St-Laurent.

La Ligne Allan

STEAMERS DE LA MALLE ROYALE POUR LIVERPOOL

Victorian, 26 mai 23 juin 21 juillet. Corcoran, 2 juin 30 juin 7 juillet. Virginian, 9 juillet 7 juillet 4 août. Tuscan, 16 juin 13 juillet 11 août. Salon \$77.50, Steamers à Turbine \$87.50 et au-dessus. Cabine de seconde classe \$47.50 et \$50.00 et au-dessus. Troisième classe: Liverpool, Londres et Glasgow, \$30.00 et \$31.25 suivant le steamer.

POUR LONDRES ET LE HAVRE

Lake Erie, 3 juin 8 juillet 13 août. Sicilian, 10 juin 15 juillet 20 août. Sardinian, 17 juin 22 juillet 27 août. Corinthian, 24 juin 30 juillet 3 sept. Dromedary, 1 juillet 6 août 10 sept. x N'arrivent pas au Havre.

Une seule classe de cabines dites "cabines de seconde".

Troisième classe \$42.50 et au-dessus. Le Havre \$45.00 et \$52.50 et au-dessus. Troisième classe: Liverpool, Londres et Glasgow, \$29.00 et \$31.25 suivant le steamer.

Hone & Rivet, 9 Boulevard St-Laurent H. A. ALLAN.

Manchester Liners

(LIMITED)

Départs hebdomadaires de Manchester

De M. n. MAN. EXCHANGE 17.30. Man. 27. MAN. TRADER. 24 Juin. Man. 30. MAN. CORPORATION 1 Juillet. Man. 17. MAN. CORPORATION 27 août. Man. 24. MAN. IMPORTER 15 Juillet. Le nombre des passagers est limité.

FURNESS, WITBY & CO., LTD. Agents - Montréal.

CANADIAN PACIFIC

EMPRESSES

LAND OTHER STEAMSHIPS

MONTREAL, QUEBEC, LIVERPOOL

LAKE MANITOBA 22 Juin

EMPRESS OF IRELAND 30 Juin

LAKE CHAMPLAIN 6 Juin

EMPRESS OF BRITAIN 14 Juin.

Prix, vapeur genre "Empress" première classe, \$90.00 et plus. Seconde classe, \$51.25 et au-dessus. Troisième classe, \$31.25 et au-dessus. Cabine unique, Seconde classe \$17.50, et au-dessus. Pour billets et autres renseignements, s'adresser à tout agent ou à tous détails, s'adresser à W. G. ANNAH, Agt. des Passagers, 3 et 5 Edifice Board of Trade. WM. WEBBER, Agt. des Passagers.

4-m-1-2-3

LIGNE

ELDER DEMPSTER

SERVICE POUR MASSAU, CUBA, MEXIQUE

SS. "Sokato", quitte Montréal le 24 juin pour Massau, Havana, Puerto Mexico, Vera Cruz, Tampico et Progreso. Accommodations de première classe pour passagers. Cuisine de première classe, etc. Voyage spécial aller et retour maintenant en vigueur de Montréal à Mexico City. Retour dans 44 jours. Prix \$115.00.

Le Canada

MONTREAL, 22 juin 1911.

Le couronnement du roi

UN CONTRAT SOLENNEL ENTRE LE SOUVERAIN ET LES PEUPLES BRITANNIQUES.

C'est aujourd'hui que Sa Majesté le Roi George V reçoit la consécration solennelle de la souveraineté qu'il a héritée de son illustre père, sur l'immense empire qui encercle le globe.

Cette consécration, empruntant ses rites à la tradition civile et religieuse, met en présence le Souverain et ses sujets, le premier faisant solennellement serment de respecter les droits de ses sujets établis par la constitution traditionnelle et de consacrer toute sa vie à remplir, suivant les dictées de sa conscience et les lumières d'en haut, la si lourde tâche de régner sur des millions d'êtres humains; et les autres reconnaissant solennellement la personne du roi George V comme leur légitime et auguste souverain; à qui ils doivent et devront foi et hommage, dévouement, loyauté, respect et affection. C'est le contrat solennel entre le roi et son empire, entre les peuples de l'empire et leur Souverain, librement consenti et accepté des deux côtés, partageant à chacun les droits et les devoirs.

A ce couronnement, le Canada sera représenté par son premier ministre, Sir Wilfrid Laurier, qui apportera au Roi l'hommage sincère et affectueux de notre loyale allégeance et le remerciera cordialement des libéralités dont la Couronne britannique nous a comblés et dont elle nous est le plus sûr garant.

Et autour de Sir Wilfrid Laurier se grouperont les représentants de tant d'autres peuples de toutes les races, de toutes les couleurs, de tous les climats, qui reconnaissent en S. M. George V, leur légitime et bien aimé souverain, et qui ont chacun leur part de sa royale sollicitude.

Cérémonie grandiose par sa signification morale, par ses conséquences civiles et politiques; grandiose aussi par le nombre, la diversité des sujets britanniques, grandiose et touchante par l'affection profonde que tous ces sujets, parcellés de toutes les races de l'humanité, portent à la personne et à la couronne de leur souverain.

Jamais l'histoire n'aura vu, comme en Angleterre, aux couronnements d'Edouard VII et de George V, pareille démonstration d'affectueux hommage et d'absolu dévouement de tant de peuples libres, à un si bien aimé Souverain.

A propos de taxes

LE VIEUX RAISONNEMENT DES CONSERVATEURS

La "Gazette" fait remarquer que le gouvernement a perdu, l'année dernière, des taxes au montant de \$89,835,231, divisé comme suit:

Taxes de douane \$72,965,394
Taxes d'accise 16,869,837

Total des taxes \$89,835,231

Quoi que nous ne voyions pas pourquoi le confrère omette le revenu des Postes, qui constitue au moins autant une taxe que les autres, soit, \$9,146,952.

Mais le confrère doit sans doute se trouver très modéré de ne compter comme taxe, que les droits de douane et d'accise.

Et à chaque fois que ces chiffres toujours grossissants du revenu du gouvernement lui tombent sous les yeux, la "Gazette" plaint le peuple aussi surchargé de taxes et demande qu'on lui en diminue le fardeau.

Or, par la convention douanière, les revenus des douanes, c'est-à-dire, pour la "Gazette", les taxes de douane vont diminuer d'environ \$1,000,000.

Croyez-vous que l'organe lory va en savoir gré au gouvernement? Pas du tout, il s'oppose de toutes ses forces à cette diminution de taxes.

Notre autonomie fiscale

Et le raisonnement du "Devoir."

Le "Devoir" maintient son prudent silence sur les agissements de la conférence de Londres, en général, et son "œil ouvert" feint de ne rien voir.

Cependant la grande notoriété de cette assemblée, qui remplit les colonnes de tous les autres journaux, commence à l'inquiéter. Il n'est pas sûr, absolument, que ses lecteurs ne lisent jamais d'autre prose que la sienne.

Le voilà donc qui essaie de rapetisser l'une des résolutions adoptées, il y a quelques jours, par la conférence, en attendant qu'il consente à parler des autres.

C'est la résolution par laquelle la conférence, sur l'initiative de Sir Wilfrid Laurier, a demandé et obtenu du gouvernement impérial, qu'on négocie pour permettre aux colonies autonomes de se dégager des anciens traités de commerce conclus sans nous consulter, qui contiennent la clause de la nation la plus favorisée.

Nous avons signalé ce succès de Sir Wilfrid Laurier, comme une des plus précieuses conquêtes de notre autonomie fiscale.

Ah, dit le "Devoir" l'autonomie du Canada n'était pas complète, comme le prétendent les députés et journaux ministériels?

Mais, pauvres gens, l'autonomie complète, absolue, du Canada, ce serait l'indépendance et nous n'avons jamais entendu personne, parmi les ministériels pas plus qu'ailleurs, prétendre que le Canada est indépendant.

"On a beau dire, dit-il, ainsi que ses confrères en torpisme, c'est de la poche du peuple que sort cet argent!"

Vous croyez? Alors, soyez logique, et demandez qu'on abolisse les taxes de douane, qu'on décrète la libre-échange... Ah mais non! La "Gazette" ne veut pas de ça.

Elle veut bien que l'on diminue le montant des taxes perçues par le gouvernement, mais pour augmenter d'autant le tribut que le peuple paie indirectement aux industriels protégés.

Son idéal serait que les taxes de douanes fussent assez augmentées, pour que le peuple n'ait pas les moyens d'acheter des marchandises importées. Il serait alors forcé d'acheter — en payant beaucoup plus cher — les marchandises canadiennes; et, au lieu de payer des taxes au gouvernement, qui les emploie à des travaux publics, le peuple paierait un montant au moins équivalent aux millions de l'industrie, qui le garderait pour eux.

Les protectionnistes, en effet, ont un vocabulaire à eux, lorsqu'ils parlent de diminuer les taxes, cela veut dire: augmenter les droits.

Entre l'état de colonie, recevant de la métropole ses lois, son tarif, le mode de ses relations avec l'extérieur et l'état de dominion autonome, dont le principe nous a été concédé avec le gouvernement responsable, et dont les développements se sont continués ininterrompus jusqu'à ce jour, il y a toute la différence existant entre un peuple gouverné par des étrangers et un autre peuple qui se gouverne lui-même, tout en continuant à faire partie d'un empire allié et à reconnaître la souveraineté de la couronne qui préside à cet empire.

Nos dernières conquêtes dans cette direction sont assez remarquables pour qu'on en fasse état.

Nous négocions aujourd'hui directement nos traités de commerce avec les pays étrangers, sous la sanction de la couronne britannique, mais nous, comme du temps des conservateurs, par l'entremise des ambassadeurs anglais.

Mais, comme pays britannique, nous restions assujettis à des traités négociés par l'Angleterre, pour elle-même et toutes ses colonies, avant que nous ayons acquis cette dernière conquête; et la résolution de Sir Wilfrid Laurier va nous libérer de cette sujétion.

Lorsque la promesse du gouvernement impérial aura été remplie, nous serons libres, vis-à-vis de l'étranger, de toute obligation douanière autre que celles que nous aurons nous-mêmes consenties. N'est-ce pas là une conquête pour notre autonomie?

Il est vrai que, pour le "Devoir" et les nationalistes, l'autonomie consiste à refuser de défendre le Canada, parce que le Canada est une colonie et que la Grande Bretagne doit se charger de nous défendre, même chez nous!

Le plan de défense impériale

UN AUTRE MENSONGE NATIONALISTE

M. Monk, pendant la campagne nationaliste de 1910, a plusieurs fois reproché au gouvernement fédéral d'avoir adopté par arrêté du conseil, c'est-à-dire sans le soumettre au parlement, un plan de défense impériale qui mettrait notre marine complètement sous le contrôle de la Grande Bretagne.

Il se plaignait de ne pas avoir pu se procurer le texte de cet arrêté du conseil, où Sir Wilfrid Laurier a secrètement trahi son pays.

A la Chambre des Communes, M. Monk a renouvelé sa plainte. Le gouvernement lui répondit que cet arrêté du conseil avait été déposé sur le bureau de la chambre depuis un an. Et M. Monk se tut.

Mais voilà que M. Bourassa reprend l'œuvre en sous-mains. A Sorel, samedi, il a mis de l'avant cet arrêté du conseil.

Avec une audace que personne qui lui ne pourrait avoir, il étale cet arrêté du conseil devant son auditoire, comme un document concernant la marine et comme acceptant, de la part du Canada, toutes les propositions de défense navale faites par le gouvernement impérial.

Voici comment, avec une habile mise en scène, M. Bourassa présente son faux:

Le 15 janvier 1909, lord Crewe, ministre des colonies, transmettait à lord Grey un mémoire au War Office relatif à la défense de l'empire. Ce mémoire était celui qui avait été présenté à la conférence de 1907 et repoussé par M. Laurier, comme contraire aux intérêts du Canada et aux principes de l'autonomie coloniale.

Disons d'abord que, à la conférence de 1907, le Canada, au lieu de repousser le mémoire du War Office, avait déclaré l'accepter en principe. Premier mensonge.

Le 9 février 1909, le même M. Laurier réunissait son cabinet, et dans le secret des quatre murs du Conseil Privé, il faisait approuver ce qu'il avait repoussé publiquement en 1907 et en 1909. Et il faisait câbler à Londres, par Lord Grey, la dépêche suivante:

"MES MINISTRES ACCEPTENT ENTIEREMENT LES PRINCIPES ENONCES DANS LE MEMOIRE DE L'ETAT-MAJOR GENERAL. Suivra dépêche expliquant la situation exacte du gouvernement fédéral. Voici maintenant le texte français de l'ordre-en-conseil du même jour, 9 février 1909, ratifiant secrètement le plan de défense impériale que Laurier avait repoussé en 1902 et en 1907."

Nous venons de dénoncer le mensonge consistant à dire que Sir Wilfrid Laurier avait précédemment rejeté le mémoire en question.

Un second et gros mensonge se trouve dans les dernières lignes que nous venons de citer: "ratifiant secrètement le PLAN DE DEFENSE IMPERIALE que Laurier avait repoussé en 1902 et en 1907."

Car dans ce mémoire, il n'y a pas le moindre plan de défense impériale et M. Bourassa le sait bien.

Il cite ensuite le fameux arrêté du conseil qui n'en dit pas plus long à ses auditeurs, car il n'est qu'une approbation du mémoire, lequel n'est pas cité.

Ces dépêches, arrêtés ministériels et rapports ont été produits, comme do-

cument No 99, à la session de 1909 — c'est-à-dire après que le gouvernement Laurier eut fait renouveler son mandat par le peuple, au nom de l'autonomie, en invoquant le refus opposé par M. Laurier aux exigences du gouvernement impérial!

Voilà bien, spécifiquement exprimé, l'accusation contre Sir Wilfrid Laurier d'avoir sacrifié notre autonomie aux exigences du gouvernement impérial.

Mais M. Bourassa s'est bien gardé de donner le texte, ou même la substance, de ce fameux mémoire!

Et en quoi consistait-il donc?

Nous avons dit que la substance en avait été adoptée en principe à la conférence de 1907.

Voici la résolution adoptée à cette conférence:

"Les membres de cette conférence approuvent cordialement les principes généraux que le ministère de la guerre a posés dans le discours qu'il a prononcé et, sans vouloir engager à rien les gouvernements représentés, ils reconnaissent et affirment la nécessité de créer, pour le service de l'empire, un état-major général, dont les membres seront choisis parmi les forces de tout l'empire, et qui devra ETUDIER LA SCIENCE MILITAIRE DANS TOUTES SES BRANCHES, de recueillir des renseignements sur les choses militaires et les communiquer aux divers gouvernements, d'élaborer des plans de défense sur un principe commun, et, SANS S'INGÉRER NULLEMENT DANS LES QUESTIONS SE RATTACHANT AU COMMANDEMENT DES TROUPES ET A L'ADMINISTRATION DES DIVERS SERVICES, conseiller les gouvernements respectifs, A LEUR DEMANDE, quant à l'instruction à donner aux soldats et à l'organisation des forces de la couronne dans toutes les parties de l'empire." (Conférence coloniale 1907, page 36.)

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité par la conférence. Et c'est de l'organisation de cet état-major que traitait le mémoire, le fameux mémoire du War Office, où M. Bourassa a trouvé le sacrifice de notre autonomie, et l'acceptation d'un plan de défense impériale.

Qu'on relise la résolution et l'on verra qu'il s'agit tout simplement de l'organisation d'un état-major d'ETUDES, destiné à former pour les colonies des officiers capables de commander et de diriger les opérations de la défense du territoire de leur colonie.

Cet état-major, loin de contrôler les forces coloniales, n'a, par les termes exprès de la résolution et du mémoire, que le droit de donner des conseils aux gouvernements des colonies QUI LUI EN DEMANDERONT.

C'est tout simplement une école d'état-major que le gouvernement impérial offre d'organiser pour l'instruction des officiers de milice des colonies, et ce n'est rien de plus.

En quoi l'autonomie du Canada peut-elle avoir à en souffrir? En quoi ce fameux mémoire, approuvé en principe par les députés du Canada en 1907 et formellement par l'arrêté du conseil de 1909, met-il nos forces de terre et de mer sous le contrôle des autorités impériales, comme le prétend mensongèrement M. Bourassa?

Sir Lomer Gouin et le millénaire normand

Le 11 juin avait lieu, à Paris, un banquet du millénaire normand, auquel Sir Lomer Gouin a été appelé à présider, honneur qui retombe sur tous les Canadiens-français, et qu'il a su porter avec la dignité que nous lui connaissons tous.

A la fin de ce banquet, où assistaient toutes les illustrations normandes de Paris, Sir Lomer a prononcé un magnifique discours dont la "Libre Parole" de M. Drumont publiait le lendemain le succint compte-rendu suivant:

"C'est maintenant le tour de Sir Lomer Gouin, représentant du Canada, en se levant, il est salué d'une longue ovation.

"Très ému, l'homme d'Etat canadien dit que les heures qu'il vient de passer compteraient parmi les plus heureuses de sa vie... Il serait trop long d'exposer en détail tout ce que les Normands ont fait pour l'Amérique. L'orateur se contentera de rappeler qu'ils sont allés y fonder une Nouvelle-France.

"Vaincus en 1759, ils sont restés debout, parce qu'ils ont la ténacité normande."

"Loyalistes envers la couronne anglaise, les Canadiens Français restent opiniâtrement Français par la langue, comme ils le sont par le sang."

"Vous nous avez confié, il y a un siècle, s'écrit M. Gouin dans un beau mouvement d'éloquence, un dépôt sacré, nous l'avons gardé intact: les vieilles chroniques disent que les Normands ne séparaient pas l'idée de la patrie de l'idée de religion; nous avons pieusement conservé vos coutumes, vos lois, votre langue, votre foi!"

"Vous seriez émus jusqu'aux larmes, si vous entendiez les mères canadiennes endormir leurs enfants aux accents des vieilles chansons de la mère-patrie."

"Et M. Gouin récite ici tout le premier couplet de "Ma Normandie", au milieu d'un enthousiasme délirant."

"Il termine en disant que les Canadiens Français sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a un siècle et que ce qu'ils seront dans un siècle encore et l'accroissement de leur population est telle que si la loi du nombre n'est pas un vain mot, le deuxième millé-

naire de la Normandie sera fêté à Québec.

"Nous renouons à décrire l'enthousiasme provoqué par ce beau discours qui a clos dignement les belles fêtes normandes à Paris."

Le nouveau commissaire canadien à Paris

Nous lisons dans le "Gaulois", de Paris:

"M. le docteur Philippe Roy, le successeur du très regretté Hector Fabre comme commissaire général du Canada à Paris, actuellement à Londres, arrivera aujourd'hui (7 juin) pour prendre possession de son poste auquel il avait été nommé depuis le mois d'octobre dernier."

"On dit beaucoup de bien du nouveau commissaire qui est entré dans la vie publique sous l'égide du premier ministre du Dominion, sir Wilfrid Laurier — dont il a toute la confiance — à qui il devait d'avoir obtenu sénateur, et qui lui a fait obtenir la nouvelle situation, très ambitionnée des Canadiens notables."

"Nous sommes certains que M. le docteur Roy remplira ses fonctions avec le zèle, l'intelligence et le désintéressement qui avaient attiré les sympathies universelles sur son prédécesseur qui joignait à ces qualités une distinction native, une vaste érudition et une grande expérience des hommes. Ainsi se continueront, cordiales et aimables, les bonnes relations entre la France et le Canada, ces deux pays unis par les liens du sang."

Echos

Prénoms bizarres.

Sous la Révolution, quand le calendrier grégorien fut remplacé par le calendrier républicain, on donna aux nouveaux-nés des appellations tirées de l'histoire romaine ou empruntées aux instruments agricoles et aux fruits de la terre. Il y eut des Cais des Fabius et des Gracchus, et il y eut aussi des Pioches, des Pelles, des Pommes, des Poires et des Pépins.

De toute cette nomenclature étrange, nous n'avons conservé que les Poires, car les Poires sont de tous les temps.

Barré de Jallais, qui fut préfet sous

le premier Empire, se prénommaient Lin, Loup, La, Luc. Si les parents avaient été Chinois, ils n'eussent pas trouvé mieux.

Bureau de Puz, né en 1799, et qui fit partie du Conseil d'Etat, s'appela Polvre.

Le comte de Guernon-Ranville avait été baptisé par de vieilles tantes: Martial-Côme-Anibal-César-Alexandre et sa sœur: Aimable-Rose-Blanche-Perpétue-Magloire.

Or, le comte ne fut pas un homme de guerre, et sa sœur, l'aimable rose blanche ne perpétua aucune gloire, car elle mourut célibataire.

On ferait un livre très amusant avec les prénoms bizarres ou bizarrement accolés aux noms de famille.

Ainsi, M. Magne appelle son fils Charles pour lui faciliter la conquête de Paris.

Par contre, M. Malle, qui dénomma son héritier Napoléon-Prosper, a jeté, sans le vouloir un sort à son rejeton, lequel, en effet, prospère mal.

L'assemblage le plus hilarant qu'il n'ait été donné de voir est le suivant: "Ange Duciel", liquoriste.

Mot historique.

Un jeune auteur dramatique, qui n'a pas encore réussi à caser une seule pièce, se voit refuser pour la dixième fois une œuvre par un directeur de théâtre.

Celui-ci, qui a bon cœur, est pris de pitié devant le dénuement de l'auteur infortuné. Il lui offre une place infime dans son théâtre.

Et comme cette offre semble humilier le jeune auteur, il ajoute, comme autrefois Vespasien: "L'argent n'a pas d'odeur."

Et l'auteur accepte en soupirant: "L'auteur n'a pas d'argent".

Linguistique.

Il y a quelques temps, cependant que Mlle Cécile Sorel donnait des représentations à Saint-Petersbourg, — priée chez un grand-duc, comme elle traitait — superbement parée, dans l'antichambre, elle s'arrêta net, figée d'hébété, en entendant le domestique qui la recevait lui répéter avec insistance: "Vache, salope!"

L'artiste se précipita sur le drôle et le gifla à plusieurs reprises.

Tumulte. On accourt.

Et le grand-duc.

—Qu'y a-t-il donc, chère madame?

—Il y a que votre laquais s'est permis de me traiter de vache et de salope! explique Mlle Sorel, rouge de colère et pouvant à peine parler.

Mais le grand-duc de rire.

"Vache" signifie "votre" en russe, et "salope" "manteau".

Le laquais avait simplement, respectueusement prié Mlle Sorel de vouloir bien lui remettre sa pelisse.

A l'issue de cette patte anecdote, le tribunal acquitte M. Storisiretseff.

Femmes-pompier.

Décidément le féminisme tend de plus en plus à supplanter l'homme, socialement parlant. D'Angleterre, nous arrive la nouvelle de la présentation en public du premier corps de... pompieres.

C'est avant-hier à Burton que cette exhibition eut lieu en présence d'une grande foule de spectateurs, réunis sur le plus vaste terrain de football de la ville.

Ces dames étaient au nombre de 18 et leur capitaine, Miss Maud Gooch, est la fille du commandant des pompiers du bourg. Elles portent un uniforme bleu et rouge et de coquets képis; le capitaine a de plus des galons d'argent.

La manœuvre débuta par la mise en train, très correcte d'ailleurs, de la voiture de la pompe à main et l'équipage fit brillamment au galop le tour de l'enclos.

Puis ce fut le dévidage rapide de la lance, sa mise en action sur une hauteur de lattes et de toile, l'exécution de nombreux sauvetages aux étages supérieurs et ce, au moyen d'échelles dressées avec rapidité, ces dames n'hésitant pas à sauter du haut de la tour dans le filet de sauvetage. Après quoi elles simulèrent des ambulancières donnant les premiers secours aux victimes du feu.

Les... pompieres de Burton se glorifient d'être le premier et, pour le moment, l'unique corps de femmes embrigadées pour combattre l'incendie qui existe dans le monde.

Quelle sera maintenant la prochaine conquête du féminisme? Les paris sont ouverts.

A la campagne.

Simple question:

—A quel moment une vache ressemble-t-elle à une carte à jouer?

— ???

—Quand elle est "lasse de trèfle".

LE PATRIMOINE DE CYRANO.

M. Frédy de Coubertin a démontré le premier que Cyrano n'avait rien de Gascon que la verve et la fantaisie. Il est né à Paris, d'une famille parisienne, et le Bergerac d'où il tira son nom est une terre voisine de Chevroust qui s'appelle aujourd'hui Souffrède. M. Jean Lemoine, dans la "Revue de Paris", nous renseigne sur la fortune. Elle était assez ronde, entre les mains de son grand-père, Savinien de Cyrano, notable bourgeois, d'abord marchand de poisson de mer, ensuite conseiller et secrétaire du roi, Savinien avait de grosses rentes sur le clergé, l'hôtel de ville et les galeries; on se voit acheter le fief de

The Provincial Fire Insurance Co.

OF CANADA

BUREAU-CHIEF, 160 Rue St-Jacques, MONTREAL

TELEPHONE MAIN 081

Risques d'Assurance contre le feu acceptés à des taux raisonnables. Pertes payées promptement et libéralement.

AGENTS DEMANDES POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.

800-m-j-n-r

Le Canada

est le meilleur médium de publicité pour ceux qui veulent annoncer des propriétés en vente.

Le Canada

atteint chaque matin une clientèle qui a de l'argent.

Bray dans la paroisse de Chelles, ce lieu des Boisboisieux près de Chevroust, la terre de Mauvrières et celle de Bergerac dans la même région. La fortune aurait dû s'accroître entre les mains de son fils Abel, avocat au Parlement, qui avait épousé la fille d'un trésorier général des finances à Paris. Mais il eut six enfants dont un seul — c'est notre Cyrano — eût plus que tous les autres ensemble à la cassette paternelle. Cyrano et ses historiens ont beaucoup parlé de l'avarice d'Abel. La vérité est que le pauvre homme fut occupé toute sa vie à payer les dettes de son fils. On a tous les inventaires de la famille à l'époque de chaque héritage et l'on voit qu'en mourant il laissait beaucoup moins qu'il n'avait reçu. Heureux encore s'il n'eût fait que des débours plus ou moins volontaires! Mais il semble bien que son fils ne se gênât point pour le voler. En l'installant pour exécuter testamentaire un certain Desbois, gendre de son beau-frère, Abel, à la veille de mourir, tira de dessous son traversin un sac où il y avait six cents livres, et le clef d'un cabinet où se trouvaient enfermés quelques objets précieux. Le vieillard s'était vu obligé de prendre ces précautions parce que, depuis quatre mois, maintes choses lui avaient été soustraites par des personnes "les noms desquelles il ne veut exprimer pour certaines considérations."

La dernière moyenne de M. Bertillon est, comme je vous l'ai annoncé plus haut, celle de la taille des Parisiens. La taille moyenne des Parisiens est de 1 m. 57.

Trois centimètres de plus que la moyenne de la taille des femmes des autres contrées de la France, indique M. Bertillon. Atrappe, province! C'est le dernier coup: tu n'as plus qu'à mourir.

En attendant, je pense, moi, à ce que dira certain bourgeois de ma connaissance en lisant les chiffres les plus récents de M. Bertillon. Il dira, c'est fatal:

"C'est singulier. Je me suis marié à Paris et ma femme n'a qu'un mètre trente-neuf. Il a été volé. Voilà!"

GRIFF.

(De la "Dépêche").

UN CHEF-D'OEUVRE DE POUSSIN.

BERNARD SHAW INTIME

Penseur, philosophe et dramaturge, Bernard Shaw est surtout connu comme humoriste et son ironie est guère moins légendaire que celle de son compatriote, Mark Twain. M. Archibald Henderson, dans le "Mercure de France", s'attache à démontrer que cette ironie dissimule une sensibilité exquise; cependant son héros, tel qu'il nous le dépeint, garde encore une figure de haute fantaisie. Un jour, un magazine propose un prix de mille dollars pour la meilleure nouvelle qui lui sera soumise; Bernard Shaw ne concourt pas, mais le journal, d'autorité, décrète le prix à sa nouvelle intitulée "Football aérien." Tout autre eût été satisfait; Bernard Shaw s'indigne et écrit au directeur: "Que signifie de votre part cette inqualifiable façon de procéder? Vous m'envoyez un chèque de mille dollars. De quel droit croyez-vous que je cherche à faire payer ma copie deux fois? Je vous retourne le chèque. S'il vous plaît de l'employer à vous faire ériger un monument funéraire, je serai heureux de collaborer à l'épigraphie et ferai de mon mieux pour y rendre justice à votre monstrueuse prétention." Bernard Shaw a fait de son mariage un récit des plus pittoresques. "J'étais alors, dit-il, extrêmement souffrant. J'avais l'aspect d'un invalide à béquilles, vêtu d'une vieille loutre que les béquilles avaient mise en lambeaux. Mes témoins, au contraire, avaient revêtu leurs plus beaux habits. L'officier de l'état civil, ne pouvant se faire à l'idée que c'était moi le fiancé me prit pour l'inévitable médiant dont toute noce est accompagnée. Wallas, un de mes témoins, qui a plus de six pieds, lui parut donc le vrai héros de la fête et il était en train de le marier froidement à ma femme quand Wallas, qui trouvait la formule excessive, s'appliqua à un simple témoin, fut pris d'un scrupule au dernier moment et me passa la main."

Chaque dimanche jusqu'à autre avis, le Grand Trunk Railway System fera circuler un train spécial laissant Montréal à 12.10 p.m., pour St-Hyacinthe et les gares intermédiaires. Au retour, ce train laissera St-Hyacinthe, à 8.00 p.m., pour Montréal, arrêtant aux gares intermédiaires.

67-3-g

TRAIN SPECIAL DU DIMANCHE, DE MONTREAL A ST-HYACINTHE ET GARES INTERMEDIAIRES.

En l'honneur de Sir Wilfrid

LES LIBÉRAUX DE MONTREAL VONT FAIRE AU PREMIER MINISTRE, A SON RETOUR DE LONDRES, UNE RECEPTION GRANDIOSE.

"Les libéraux de Montréal vont faire à Sir Wilfrid Laurier, à son retour d'Angleterre, une réception grandiose. Les détails de cette réception ne sont pas encore fixés, mais vous pouvez être assurés que rien ne sera épargné pour en faire un événement dont on parlera longtemps à Montréal."

Telle est la déclaration que nous a faite hier soir une personne dont nous taisons le nom, mais qui est bien connue dans les cercles libéraux de la métropole.

Montréal a un air de fête

LES DECORATIONS DES DIFFERENTS EDIFICES SONT SUPERBES — LES CANADIENS-FRANÇAIS DEVRAIENT SE FAIRE UN DEVOIR DE PAVOISER LEURS ETABLISSEMENTS ET LEURS MAISONS.

C'est aujourd'hui, que le roi Georges sera couronné et à cette occasion, de grandes réjouissances auront lieu dans tout l'Empire britannique. Nous ne saurions trop encourager nos compatriotes à hisser leurs drapeaux et à décorer leurs résidences pour la circonstance. Tous doivent rivaliser avec leurs concitoyens de langue anglaise, pour célébrer cet événement; nous sommes certains cependant que les canadiens-français qui ne souffrent pas que personne mette en doute leur loyauté envers la couronne ne resteront pas étrangers aux réjouissances publiques.

De toutes parts, on se prépare à fêter d'une manière tout à fait extra-

ordinaire cet événement historique. Nos grands magasins, nos établissements financiers, les banques, la Bourse, ont pavoisé leurs maisons de drapeaux, d'échousses et de banderoles. Il convient de citer, parmi les institutions financières, dont les décorations en vue du couronnement sont les plus remarquables, la Banque de Montréal, le Royal Trust, la Banque des Marchands, la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, la Banque d'Epargne; la Banque Molson, le bureau des billets du Grand Tronc et la maison Holt, Renfrew & Co.

Aujourd'hui, ayant été déclaré fête légale, les banques, la Bourse, les institutions financières, industrielles et commerciales, les magasins seront en conséquence fermés.

Nouveau cas de variole

UNE FILLETTE DE 7 ANS, VENANT D'UN COUVENT DE SAINT-JEROME, APPORTE LA VARIOLE AVEC ELLE — LA VILLE VEUT PREVENIR LE RETOUR DE PAREILS ABUS.

Un nouveau cas de variole a été découvert à Montréal, hier. Il a été apporté par une fillette de 7 ans, dont les parents demeurent rue St-André, vers le haut de la ville. La petite en question venait d'un couvent de St-Jérôme que le Dr Beaudry, médecin du bureau provincial d'hygiène, avait mis en quarantaine.

Ce qui rend la situation plus grave, c'est que l'enfant malade a pu jouer avec d'autres enfants et, en outre, aurait couché dans une autre famille.

Le bureau de santé, mis au courant, fit transporter la fillette à l'hôpital des varioleux; elle n'a pas comme on l'a annoncé à tort, été renvoyée à St-Jérôme.

Le Dr Louis Laberge, que nous avons vu, nous a fait la déclaration suivante: "Il est impossible que Montréal serve de dépôt pour varioleux et il est inadmissible surtout qu'on fasse pénétrer des malades en cachette dans le but de les soustraire à l'attention des autorités sanitaires de la ville. La ville ne demande pas mieux d'aider les habitants de la campagne dans la mesure de ses moyens, mais faut-il qu'on ait recours à son égard à des moyens plus honnêtes. Si cela continue, la ville se verra dans la nécessité de prendre les mesures les plus énergiques pour éviter le retour de pareils abus."

LES ASSEMBLEES LIBERALES

A LOUISEVILLE SAMEDI

Samedi, le 24, à Louiseville, comté de Maskinongé, aura lieu une grande assemblée publique, à deux heures p. m.

Les orateurs seront l'hon. MM. Rodolphe Lemieux, l'hon. Jacques Bureau, M. Hormidas Mayrand, député de Maskinongé, M. Arthur Eremont, député de Berthier, M. Oscar Gladu, député de Yamaska, M. D. A. Lafortune, député de Montcalm, et M. C. A. Wilson, député de Laval.

On peut se rendre à Louiseville, de l'ouest à l'est par le train du C.P.R., quittant Montréal à 9 heures du matin, et de l'est à l'ouest par le train quittant Trois-Rivières à 10 h. 13 du matin.

ASSEMBLEES DE DIMANCHE

A VILLERAY

Dimanche prochain, le 25, à sept heures du soir, aura lieu une grande assemblée à Villeray, comté de Laval, en la salle paroissiale. M. C. A. Wilson, député, et plusieurs orateurs distingués adresseront la parole.

A LA PRESENTATION

Le même jour, le 25 du courant, une assemblée aura lieu à La Présentation, comté de St-Hyacinthe, à laquelle MM. Beauparlant et Gladu adresseront la parole.

LA SEMAINE PROCHAINE

A ACTON VALE

A l'assemblée d'Acton Vale, qui aura lieu le 27, à 1 heure de l'après-

midi, les orateurs seront l'hon. R. Lemieux, M. E. J. Marcell, député de Bagot, M. A. M. Beauparlant, député de St-Hyacinthe, M. Oscar Gladu, député de Yamaska, M. C. A. Wilson, député de Laval, et M. H. E. Allen, député de Shefford.

On peut se rendre à cette assemblée en prenant le train du G. T. R., qui quitte Montréal à 7 h. 16 du matin, ainsi que par le train venant de l'est et passant à Coaticook, à 8 heures, 30, à Sherbrooke, à 9 heures 15, et à Richmond à 10 heures, A. M.

A PLESSISVILLE

Enfin, il y aura, à Plessisville, comté de Mégantic, une grande assemblée, le 1er juillet, à 2 heures de l'après-midi. L'honorable M. Lemieux sera accompagné de plusieurs orateurs distingués.

Ceux qui désireraient se rendre à cette assemblée du 1er juillet bénéficieront de la réduction des taux de passage accordée à l'occasion de la fête du Dominion.

Arthur Vallée est acquitté

IL ETAIT ACCUSE D'AVOIR CAUSE LA MORT DE ZEPHYRIN PRIMEAU, A STE-MARTINE, AU MOIS DE DECEMBRE DERNIER.

Valleyfield, 21 (Dépêche spéciale au "Canada"). — Le procès d'Arthur Vallée, de Montréal, accusé du meurtre de Zéphyrin Primeau, commencé lundi à Valleyfield, s'est terminé ce soir par l'acquiescement du prisonnier. Cette cause sensationnelle a été plaidée devant l'hon. juge Mercier, le défenseur de l'accusé était M. J. A. Legault, un jeune avocat, qui a déjà fait sa marque comme criminaliste; la couronne avait comme représentants MM. Codebecq, C.R., et M. W. Paterson.

Les jurés ont délibéré que quelques minutes après l'adresse du juge. Aussitôt après le verdict, M. Legault demanda la mise en liberté de son client, requête qui fut immédiatement accordée.

On se rappelle que le 31 décembre dernier, Arthur Vallée, parti de Montréal pour Ste-Martine, où il avait l'intention de passer le jour de l'an dans sa famille, fit la rencontre d'un homme de la localité, Zéphyrin Primeau, qui s'était pris de querelle avec M. Vallée, père. Des mots violents on en vint aux coups. Voyant son père fort malmené, Arthur Vallée, alors d'instinct, tira de sa poche un couteau et frappa Primeau à la tête, lui fracturant le crâne. Le blessé succomba quelques heures plus tard et Vallée était mis en état d'arrestation le jour de l'an même. Le 10 janvier, l'accusation de meurtre fut portée contre Vallée et fut changée en celle de meurtre.

Elles voient la mort de près

DEUX FILLETES SONT RENVERSEES PAR UN TRAMWAY, A CRAIG, MAIS S'EN TIRENT SANS BLESSURES GRAVES.

Deux petites filles âgées de 5 à 6 ans ont failli être tuées par un tramway sur la rue Craig Est près Champlain, hier au soir vers 5 heures.

La petite Juliette Papineau et la petite Cécile Filion ayant traversé la rue Craig un tramway du circuit Notre-Dame No 821 les a renversées. Juliette Papineau a eu un doigt de la main coupé, elle a été soignée

par le Dr Gauthier. Cécile Filion a reçu des blessures à la tête, elle a été conduite chez elle.

Le tramway était en charge du conducteur B. Surprenant.

Un hasard providentiel a voulu que les deux petites filles ne soient pas aujourd'hui sur les dalles de la Morgue. C'est au fillet-protecteur que les deux fillettes doivent la vie.

LA VILLE CAGNE LE PROCES

MM. HANDFIELD, AYANT DEMANDE \$1000 DE DOMMAGES ET UN BREF D'INJONCTION CONTRE LA VILLE, VOIENT LEUR REQUETE REJETEE EN COUR.

La controverse soulevée, il y a quelque temps, par la commission municipale d'hygiène au sujet des dépotoirs qui se trouvent dans la ville et du danger qu'ils présentent pour la santé publique, a eu son épilogue, hier, devant les tribunaux.

Le dépotoir formé par les anciens carrières de la rue Brébeuf, dans le quartier St-Denis, était particulièrement visé et MM. Handfield estimant qu'un dépotoir nuisait considérablement à la propriété qu'ils possèdent aux environs et aussi pour empêcher la ville de continuer à déposer des déchets dans ces carrières, prirent contre cette dernière un bref d'injonction accompagné d'une action en dommages et intérêts de \$1000.

Une enquête, ou plutôt une expertise fut ordonnée. Une quinzaine de témoins furent entendus parmi lesquels les docteurs Beaudry du bureau d'hygiène provinciale et Louis Laberge, chef du bureau de santé municipal. Le juge Laurendeau, à qui la question fut soumise la semaine dernière a fait connaître hier son verdict par lequel la demande de M. M. Handfield est rejetée.

AUTOMOBILE EN FEU

LE RESERVOIR A GAZOLINE FAIT EXPLOSION, MAIS LES POMPIERS, APPELES SUR LES LIEUX, SE RENDENT RAPIDEMENT MAITRES DES FLAMMES.

L'automobile de M. Arthur Lapierre a pris feu hier au soir sur la rue Darling près Rouville à la suite d'une explosion de gazoline, les pompiers appelés sur les lieux furent prompts à éteindre les flammes. Les dommages ne sont pas considérables.

A L'HOTEL DES POSTES

Une entrée a été ménagée sur la rue St-François-Xavier pour remplacer celles de la rue St-Jacques qui sont condamnées.

Par rapport aux grandes transformations que doit subir l'Hôtel des Postes de Montréal toutes les portes donnant sur la rue St-Jacques ont été fermées. Mais pour permettre au public d'avoir un accès facile aux bureaux donnant sur la rue Craig, l'administration a fait construire une entrée spéciale sur la rue St-François-Xavier, partant de la rue St-Jacques. Le public est donc prié, chaque fois qu'il aura besoin d'aller au bureau de poste de se diriger par la passerelle établie rue St-François-Xavier. Dans le spacieux couloir dans lequel on aboutit en arrivant par la passerelle, se trouvent tous les services qui existaient dans l'ancien passage. Par l'entrée de la rue Craig on a l'avantage de deux ascenseurs.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

IL Y A EU, LA SEMAINE DERNIERE, 96 CAS DE MALADIES CONTAGIEUSES, 149 DECES ET 258 NAISSANCES.

Statistique montrant le nombre de cas de maladies contagieuses et le chiffre des décès et naissances pendant la semaine finissant le 17 juin. Diphtérie 6 cas, scarlatine 24, Typhoïde 4, rougeole 4, varicelle 9, coqueluche 5, tuberculose 23, oreillons 16, méningite 1, gale 1, grippe 1, Erysipèle 2.

Total 96 cas de maladies contagieuses lesquels ont produit 23 décès. Le total des décès pendant la semaine est de 149 dont 70 au-dessous de 5 ans.

Il y a eu, pendant la même période, 258 naissances, 111 garçons et 117 filles.

LA COUR REJETTE SA DEMANDE

Un citoyen ayant poursuivi la ville pour inondation, voit sa demande rejetée par la cour.

La ville ayant été poursuivie récemment par M. Jos Brazeau, rue St-Denis, qui demandait \$400 de dommages et intérêts parce que sa cave aurait été inondée par suite de la rupture d'un canal d'égoût, le juge Lafontaine, en cour supérieure, a débouté M. Brazeau de sa demande.

AUGMENTATION DE TAUX

Les propriétaires de voitures doubles décident de porter à \$4 le taux pour voiture pour les enterrements.

Dans une réunion de propriétaires de voitures doubles, tenue à la Salle Gariépy, mercredi soir, le 11 juin 1911, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Vu que les dépenses pour achat de voitures, chevaux, harnais, etc., ont considérablement augmenté depuis quelques années et que nos taux sont demeurés fixes, il est adopté à l'unanimité que la somme de quatre piastres sera désormais chargée pour une voiture double allant au cimetière pour funérailles."

Cette résolution a été signée de tous les propriétaires de voitures de Montréal. Notre nouveau taux sera mis en vigueur le premier juillet 1911.

Nous sommes assurés, que le public comprendra la légitimité de cette légère augmentation.

FEU DANS UN LOGEMENT

Un logement portant le No. 11 de la rue St-Charles, près St-Dominique, a été complètement détruit par le feu, hier au soir. Le sous-chef Marin, avec les pompiers des stations 6, 5, 20 a mis le feu sous contrôle, en moins de 20 minutes, malgré qu'il se fut propagé par le toit aux autres logements. Les dégâts tant par le feu, l'eau et la fumée sont évalués à \$600.

PERSONNEL

Monsieur et Madame L. N. Miller et Mlle Rose Ouellet, de Montréal, partent jeudi pour les Provinces Maritimes. De Québec à Gaspé, ils feront le trajet avec leur voiture.

Les pressentiments d'un malheur

UN JEUNE HOMME DONT LA MERE HABITAIT MONTREAL, MEURT D'UNE FAÇON TRAGIQUE A LA SUITE DU NAUFRAGE DU "MARY S. CRAYNE", AU LARGE D'HATTERAS.

On vient d'apprendre que Mme P. J. O'Reilly, morte au mois de septembre dernier, était bien celle dont il était question dans un billet en fermé dans une boîte scellée, trouvée sur le rivage, près de Stratford, Conn. Ce billet contenait ces quelques mots:

"Le vaisseau 'Mary S. Crayne', parti de Londres pour Rivière Plate, a sombré au large d'Hatteras, le 1er 1901. Je suis sur un radeau depuis dix jours. Je viens de manger ma dernière bouchée de provi-

sion et de boire ma dernière goutte d'eau douce. Veuillez informer ma mère, James P. O'Reilly, 32 rue Ste-Catherine, Montréal, Canada."

On a appris par Mme J. Comm, de la rue Ottawa, que Mme O'Reilly habitait la maison voisine. Mme O'Reilly parlait souvent, les larmes aux yeux, de son enfant, parti pour chercher fortune loin de son pays; elle se disait certaine que son fils avait trouvé une mort tragique. Les pressentiments de cette femme ne la trompaient donc pas.

L'adresse au roi Georges V

LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA, LORD GREY, A PRESENTE HIER AU ROI L'ADRESSE DES CITOYENS DE LA VILLE DE MONTREAL.

Hier le gouverneur-général du Canada, Lord Grey a présenté au roi Georges V l'adresse des citoyens de la ville de Montréal.

Voici le texte de cette adresse: "GEORGES V, par la grâce de Dieu roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et des possessions britanniques d'au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A SA TRES EXCELLENTE MAJESTE LE ROI.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, le maire, les échevins et les commissaires de la ville de Montréal, vos loyaux et fidèles sujets, parlant au nom de tous nos concitoyens, prions Votre Majesté d'accepter l'assurance de nos sentiments les plus sincères de loyauté et de dévouement. Quoique les habitants de cette grande métropole canadienne diffèrent d'origine et de langue, jamais auparavant ils n'ont été plus unis pour vous faire entendre le même langage, car soit qu'ils prient Dieu pour le bonheur, le succès et la prospérité du règne de Votre Majesté, soit qu'ils méditent leurs vœux pour acclamer le glorieux couronnement de notre roi

et notre reine bien-aimés, ils sont animés par le même sentiment de loyauté inaltérable et de profond dévouement.

Nous nous souvenons avec plaisir qu'il y a dix ans nous eûmes l'honneur de vous recevoir dans nos murs et que votre bienveillance gagna notre affection, et que déjà avant de régner vous occupiez une large place dans nos cœurs.

Avec la reconnaissance la plus profonde nous saluons votre avènement au trône glorieux de vos ancêtres.

Puisse le bon Dieu, des rois et des peuples vous accorder un long et glorieux règne et vous bénir, vous guider et vous éclairer dans l'accomplissement de vos augustes fonctions! Puisse la grandeur de l'empire britannique continuer de s'accroître dans la justice, l'équité et le rayonnement de la gloire, et veuille Dieu que vos loyaux et fidèles sujets, bénis par le ciel, vivent dans la vertu, la paix et la prospérité, à l'ombre bienfaisante et lumineuse de votre sceptre!"

(Signé) JAS.-J. GUERIN, Maire.

L.-O. DAVID, Greffier.

Nos gymnastes à Nancy

UNE ASSEMBLEE SPECIALE AURA LIEU DEMAIN SOIR A LA SALLE D'EXERCICES MILITAIRES — LA FETE DU 24 AU PARC DOMINION.

Il y aura une assemblée spéciale demain soir à la salle d'exercices militaires rue Craig, et tous les gymnastes qui s'intéressent au voyage de Nancy sont priés de se rendre à cet endroit.

Il ne faut pas oublier que les billets pour la fête du Parc Dominion, samedi, sont en vente par les gymnastes depuis quelques jours. Ceux qui voudront éviter la foule à la porte, lors de l'arrivée des coureurs, devront s'en procurer le plus tôt possible.

Le maire suppléant donnera le signal du départ de la course et il sera le premier à accueillir les gagnants.

Nous publierons demain la liste des coureurs. Les prix sont d'une grande valeur et les meilleurs athlètes seront présents.

Il faut également mentionner les billets en vente pour le tirage du terrain qui a été généreusement offert par le "Peuple."

La condition unique est de se procurer un coupon du "Peuple" avec le billet de 10 cents et tous auront droit au tirage du lot de \$200, si tué à quelques arpents des deux gares du chemin de fer de Strathmore.

Le maire suppléant donnera le signal du départ de la course et il sera le premier à accueillir les gagnants.

Nous publierons demain la liste des coureurs. Les prix sont d'une grande valeur et les meilleurs athlètes seront présents.

Il faut également mentionner les billets en vente pour le tirage du terrain qui a été généreusement offert par le "Peuple."

La condition unique est de se procurer un coupon du "Peuple" avec le billet de 10 cents et tous auront droit au tirage du lot de \$200, si tué à quelques arpents des deux gares du chemin de fer de Strathmore.

Le maire suppléant donnera le signal du départ de la course et il sera le premier à accueillir les gagnants.

Nous publierons demain la liste des coureurs. Les prix sont d'une grande valeur et les meilleurs athlètes seront présents.

Il faut également mentionner les billets en vente pour le tirage du terrain qui a été généreusement offert par le "Peuple."

La condition unique est de se procurer un coupon du "Peuple" avec le billet de 10 cents et tous auront droit au tirage du lot de \$200, si tué à quelques arpents des deux gares du chemin de fer de Strathmore.

Le maire suppléant donnera le signal du départ de la course et il sera le premier à accueillir les gagnants.

Nous publierons demain la liste des coureurs. Les prix sont d'une grande valeur et les meilleurs athlètes seront présents.

Il faut également mentionner les billets en vente pour le tirage du terrain qui a été généreusement offert par le "Peuple."

Nous publierons demain la liste des coureurs. Les prix sont d'une grande valeur et les meilleurs athlètes seront présents.

Il faut également mentionner les billets en vente pour le tirage du terrain qui a été généreusement offert par le "Peuple."

La condition unique est de se procurer un coupon du "Peuple" avec le billet de 10 cents et tous auront droit au tirage du lot de \$200, si tué à quelques arpents des deux gares du chemin de fer de Strathmore.

Le maire suppléant donnera le signal du départ de la course et il sera le premier à accueillir les gagnants.

Nous publierons demain la liste des coureurs. Les prix sont d'une grande valeur et les meilleurs athlètes seront présents.

Il faut également mentionner les billets en vente pour le tirage du terrain qui a été généreusement offert par le "Peuple."

La condition unique est de se procurer un coupon du "Peuple" avec le billet de 10 cents et tous auront droit au tirage du lot de \$200, si tué à quelques arpents des deux gares du chemin de fer de Strathmore.

Le maire suppléant donnera le signal du départ de la course et il sera le premier à accueillir les gagnants.

Nous publierons demain la liste des coureurs. Les prix sont d'une grande valeur et les meilleurs athlètes seront présents.

Il faut également mentionner les billets en vente pour le tirage du terrain qui a été généreusement offert par le "Peuple."

DECES

MARTINEAU. — En cette ville, le 20 juin courant, à l'âge de 3 ans est décédé accidentellement Louis de Gonzague Martineau, enfant bien aimé de M. Martineau. Funérailles privées. 67-1-4-D.

HEBERT. — A Lucerne, Suisse, le 21 juin, est décédé Albert Hebert de Rodon, Hébert & Co. Limited. 67-3-4-D.

OU LUNCHER?

Café Krausmann, 40 RUE St-JACQUES. Bieres en fût et en bouteille Würzburger, Holbran, Pilsener et Kaiserbräu. Lunch de 12 à 2 h. 30 p.m. à la carte jusqu'à 8 p.m. SOUPERS SUR LE POUCE JUSQU'A MINUIT. Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs.

GENDREAU & GENDREAU

Chirurgiens-Dentistes. 117 ST-DENIS. COIN DORCHESTER. Tél. Bell Est 2914. Dr J.G.A. GENDREAU | Dr CONRAD GENDREAU

HOTEL ARBOUR

LETOURNAU & DESORMIER, Prop. Liqueurs et Cigares de 1er choix, 185 et 187 Boulevard St-Laurent. Tél. Bell Est. 1810, Montréal. 202-2-D

ETABLI EN 1866

A. JETTE & CIE. Courtiers et experts en propriétés, Argout à prêter sur 1ère et 2ème hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections, Achats de Collections et d'Avances d'Argent sur Liste de Crédits. 669 RUE D'ONTARIO EST. Coin Beaudry. Téléphone Bell Est 1768.

NOS DENTS

ont des dents belles, naturelles, les garçons. IMBUT DENTAIRES FRANCO-AMERI. (Incorporé) 102 rue Saint-Denis, Montréal.

ON DEMANDE

une femme de Journée pour l'entretien des bureaux. S'adresser "Le Canada", 75 St-Jacques. 65-n-D

centaines de lumières multicolores. Deux fanfares, la Philharmonique et la musique du Séminaire étaient dans la ville leurs notes joyeuses et triomphales; les élèves ont circulé à travers une foule énorme de personnes massées de chaque côté du trottoir. La fête s'est terminée par un très brillant feu d'artifice.

C'est aujourd'hui qu'a lieu la distribution des prix. Elle sera peut-être la plus solennelle que nous ayons eue au collège.

Le lieutenant-gouverneur Langlier est retourné hier soir à Québec.

AU BUREAU DES COMMISSAIRES

Le chef Tremblay à Québec.

Les commissaires, répondant à la demande du maire de Québec, ont consenti à permettre au chef Tremblay d'aller réorganiser le service des incendies de la vieille capitale.

L'entretien du commissaire des incendies.

Les avocats de la ville ont soumis aux commissaires un rapport suggérant que la loi en vertu de laquelle la ville est autorisée à percevoir des compagnies d'assurance un impôt pour l'entretien du commissaire des incendies, soit abrogée, en ce qui concerne la cité, et la charte de la cité amendée de façon à permettre à la cité d'imposer aux compagnies d'assurances contre l'incendie une taxe sur le montant pour récupérer l'argent nécessaire à l'entretien du commissaire des incendies, cette question sera référée à la commission de législation.

L'hôpital des varioleux.

La succession de feu Henry Logan a signifié un profit à la ville contre le maintien de l'hôpital des varioleux rue Moreau.

Le profit a été envoyé aux avocats de la ville.

Les égouts à Bordeaux.

En vertu de la loi sur les anachorètes, la ville s'était engagée, en ce qui concerne le quartier Bordeaux, à construire un égout rue Beaumont dans toute sa longueur, ainsi que dans l'avenue Park, jusqu'à l'avenue Abraham, en allant vers le nord.

Les commissaires ont décidé de recommander au conseil de voter une somme de \$1,000 à ces fins.

L'agrandissement de l'aqueduc.

Le rapport concernant le deuxième agrandissement de l'aqueduc de façon à donner à ce dernier une largeur de 172 pieds et une force hydraulique de 10,000 chevaux-vapeur est terminé. Il en coûtera \$3,500,000 de plus à la ville pour compléter ces nouveaux travaux, qui commenceront en 1913 seulement et qui ne seront pas terminés avant 1916.

Les fêtes du couronnement.

A l'occasion des fêtes du couronnement du roi Georges V, l'hôtel de ville sera fermé à partir d'aujourd'hui jusqu'à lundi matin.

La maison municipale ne sera pas décorée, faute de temps et d'argent.

PAS DE PARADE MILITAIRE

La journée du couronnement à Montréal ne sera marquée par aucune manifestation militaire.